Zampro® Max à base d'Initium*

anti-mildiou pomme de terre, laitue, tomate et melon et porte-graine (PPAMC, florales et potagères)

Composition : .....300 g/L d'amétoctradine (Nom d'usage : Initium) + ... 225 g/L de diméthomorphe

Formulation :..... suspension concentrée (SC)

AMM n° : 2120092

BASF préconise l'utilisation de Zampro Max que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous, et à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogues des usages en vigueur.

Usages autorisés :

Cultures (*Traitement des parties aériennes*)	**Cibles**	**Dose**	**DAR**	**Nbre max d'applications Stade d'applic.**	**ZNT aquat**
Pomme de terre	Mildiou(s)*	0.8 L/ha	7 j	3 / an Entre BBCH 20 et BBCH 89	5 m
Tomate	Mildiou(s)*	0.8 L/ha	3 j	3 / an Entre BBCH 10 et BBCH 89	5 m
Melon, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestibles. **Uniquement plein champ.**	Mildiou(s)*	0.8 L/ha	3 j	3 / an Entre BBCH 40 et BBCH 89	5 m
Laitue, mâche, cresson de terre, roquette, moutarde brune et feuilles et pousses de *Brassica spp*. **Uniquement sous abri.**	Mildiou(s)*	0,8 L/ha	7 j	2 / an Entre BBCH 19 et BBCH 49	-
Porte graine - PPAMC, forales et potagères **-uniquement plein champ** et sur toute la portée de l'usage	Mildiou* et rouille blanche	0,8 L/ha	Non applicable	3/an Entre BBCH 10 et BBCH 60	5 m

*** L'utilisation de Zampro Max est déconseillée sur mildiou déclaré**

- SP1 Pour protéger les eaux souterraines, pour les usages en plein champ, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'amétoctradine plus d'une année sur deux pour les usages « pomme de terre », « tomate », « melon » et « porte graine PPAMC, florales et potagères ».
- Ne pas semer ou planter de culture de rotation moins de 30 jours après la dernière application de la préparation Zampro Max.

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits

BASF
We create chemistry

Fongicide

- Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte graine traitées en alimentation humaine ou animale.
- Protection des personnes présentes et des résidents: Respecter une distance de 20 mètres (distance incompressible) entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
- Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage sur les cultures attractives.

Protection de l'opérateur et du travailleur :

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour protéger l'opérateur et le travailleur

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / Chargement	APPLICATION AVEC : Pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas		Nettoyage	
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique. Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les stocker à l'extérieur de la cabine après usage	✓ À usage unique dans le cas d'une intervention pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle3)		✓				

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / chargement - Nettoyage	APPLICATION AVEC :			
			Lance / sans contact avec la végétation		Lance / contact intense avec la végétation	
			Cultures basses (<50 cm)	Culture hautes (> 50 cm)	Cultures basses et hautes	
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la végétation
EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓ EPI vestimentaire + EPI partiel OU Combinaison de protection chimique type 4 ou 3	✓			✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4				✓ Type 4 avec capuche	✓ Type 3 avec capuche	
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle3)		✓	✓	✓	✓	
Bottes certifiées EN 13 832-3			✓	✓	✓	

Classement toxicologique :

Mention d'avertissement : **DANGER**

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H360F Peut nuire à la fertilité.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Peut produire une réaction allergique. Contient: 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de rentrée dans la parcelle : ..... 48 heures
Réglementation transport : ..... classe 9 (ONU 3082)
Conditionnement : .....bidon de 5 l (groupage par 4)

Les matières actives

* L'**amétoctradine** est un fongicide de la famille des pyrimidylamines issu de la recherche BASF.

Formule chimique : 5-ethyl-6-octyl[1,2,4] triazolo[1,5-a]pyrimidin-7-amine

Formule brute : $C_{15}H_{25}N_5$

Masse molaire : 275,4

* Le ***diméthomorphe*** appartient au groupe chimique des dérivés de l'acide cinnamique.

Nom chimique : (E,Z) 4-[3-(4-chlorophényl)-3(3,4-diméthoxyphényl)-acryloyl] morpholine

Formule brute : $C_{21}H_{22}ClNO_4$

Masse molaire : 387,9

Le produit formulé : Zampro Max

Propriétés physiques et chimiques

- ***Densité :*** 1,11
- ***Inflammabilité :*** non applicable
- ***Température limite de stockage*** : -5°C - + 40°C

LMR :

LMR européenne, consulter le site : http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public

ZAMPRO MAX est un fongicide anti-mildiou à action préventive et anti-sporulante associant deux substances actives aux propriétés complémentaires, l'Initium (***amétoctradine***), de la famille des pyrimidylamines et le ***diméthomorphe***, de la famille des dérivés de l'acide cinnamique (CAA) :

- les deux modes d'action différents renforcent l'efficacité sur mildiou et réduisent le risque d'apparition de résistance;
- les modes de diffusion complémentaires avec adsorption dans la cuticule cireuse pour l'***amétoctradine*** et translaminaire et acropétale pour le ***diméthomorphe*** permettent une protection complète de la plante.

Zampro Max protège la surface comme l'intérieur des feuilles. Cette spécialité se caractérise par une grande rapidité et une bonne persistance d'action.

Intérêt du produit

Zampro Max :

- Un mode d'action original sur le mildiou.
- Un grande résistance au lessivage.
- Protection des nouvelles pousses avec une action diffusante.
- Protection des tubercules (effet anti-sporulant).
- Très bonne sélectivité, **Zampro Max** est également préconisé en production de plants de pommes de terre

Mode d'action

L'***amétoctradine*** présente une activité spécifique vis-à-vis des Oomycètes (agents pathogènes à l'origine de maladies désignées par le terme générique de 'mildiou'). Elle agit sur la production d'énergie nécessaire au métabolisme du champignon pathogène au niveau de la chaîne respiratoire mitochondriale.

En se fixant au complexe III, encore appelé cytochrome bc1, elle inhibe le transfert des électrons. Le site de fixation au complexe III est situé sur la face externe de ce dernier et correspond au site de fixation de la stigmatelline.

L'**amétoctradine** appartient au groupe chimique des QoSI (Quinone outside Inhibitor, Stigmatellin binding type) dont elle est l'unique représentant à ce jour. Le code C8 groupe 45 lui a été attribué dans la classification FRAC. Il n'existe aucune résistance croisée avec le groupe des QoI (groupe 11, code C3 FRAC). De par son action sur les zoospores, l'***amétoctradine*** stoppe le cycle de reproduction du champignon. L'***amétoctradine*** est hautement efficace sur les stades d'infection du mildiou. Elle agit sur la germination des sporanges et la pénétration de l'hôte. Elle inhibe également la différentiation des zoospores dans les sporanges, et leur libération, ce qui a pour effet de limiter les contaminations secondaires (hyper-préventivité).

Après application, la grande majorité de la substance active se fixe dans la cuticule cireuse. Par la suite, lors des différentes phases d'humectation successives comme la rosée, l'**amétoctradine** présente la particularité de se redistribuer à la surface de la feuille. Ce phénomène défini sous le terme de barrière ciro-dynamique contribue à la bonne persistance d'action de la molécule.

Le **diméthomorphe** (DMM) est un fongicide possédant des activités préventive, curative et anti-sporulante vis-à-vis des organismes appartenant à la classe des Oomycètes. La cible du DMM est une enzyme, la cellulose synthase, impliquée dans la biosynthèse de la cellulose (composant majeur de la paroi des Oomycètes). Dès que la molécule est appliquée sur l'agent pathogène-cible, ce dernier est incapable de maintenir son intégrité cellulaire et meurt. Par conséquent, le DMM est actif sur l'ensemble du cycle de développement de l'agent pathogène-cible.

Le DMM est une molécule présentant une systémie acropétale ainsi qu'une mobilité translaminaire. Il appartient au groupe 40, code H5 [CAA : Carboxylic Acid Amides, famille des dérivés de l'Acide cinnamique] de la classification FRAC.

Conditions d'application

POMME DE TERRE

Dose : 0,8 L/ha

Zampro Max peut être utilisé 3 fois par an, (respecter un intervalle minimum de 5 jours entre chaque application) pour lutter contre le mildiou du stade BBCH 20 (1ère pousse latérale) au stade BBCH 89 (les baies de la 1ère infrutescence sont desséchées), jusqu'à 7 jours avant la récolte. **Zampro Max** peut être utilisé sur tout type de production de pomme de terre, et notamment en production de plant.

- **TRAITER EN PRÉVENTIF** dès que les risques sont présents.
- **Zampro Max** ne s'utilise pas en mélange.
- Grâce à sa diffusion, il protège la plante en croissance. Protection d'une durée de 7 jours, indépendamment de la pluviométrie. Adapter les cadences de traitement selon les observations du BSV.
- L'utilisation de **Zampro Max** est déconseillée en cas de mildiou déclaré.

TOMATE

Dose : 0,8 L/ha

Zampro Max peut être utilisé 3 fois par an pendant toute la période de lutte contre le mildiou **hors période de floraison** et jusqu'à 3 jours avant la récolte. Respecter un intervalle minimum de 7 jours entre chaque application.

- **TRAITER EN PRÉVENTIF** dès que les risques sont présents.
- A utiliser de préférence en alternance avec un fongicide à mode d'action différent. L'intervalle entre les applications est en général de 7 à 10 jours en période à risque. Adapter les cadences de traitement en cas de forte pression parasitaire et selon les observations du Bulletin de Santé du végétal.
- L'utilisation de **Zampro Max** est déconseillée en cas de mildiou déclaré.

MELON, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestibles

Dose : 0,8 L/ha

Zampro Max peut être utilisé uniquement sur les cultures de plein champ, 3 fois par an pour lutter contre le mildiou du stade BBCH 40 au stade BBCH 89 (maturation complète des fruits) **hors période de floraison** et jusqu'à 3 jours avant la récolte. Respecter un intervalle minimum de 7 jours entre chaque application.

Le stade BBCH 40 n'existant pas pour les cucurbitacées, on se référera plutôt au stade BBCH 51 qui correspond au début de l'apparition de l'inflorescence (la 1ère ébauche d'une fleur est visible sur la tige principale, l'ovaire est allongé) pour débuter les applications.

- **TRAITER EN PRÉVENTIF** dès que les risques sont présents.
- A utiliser de préférence en alternance avec un fongicide à mode d'action différent. L'intervalle entre les applications est en général de 7 à 10 jours en période à risque. Adapter les cadences de traitement en cas de forte pression parasitaire et selon les observations du Bulletin de Santé du végétal.
- L'utilisation de **Zampro Max** est déconseillée en cas de mildiou déclaré.

LAITUE, mâche, cresson de terre, roquette, moutarde brune et feuilles et pousses de *Brassica SPP.*

Dose : 0,8 L/ha

Zampro Max peut être utilisé uniquement sur les cultures sous abri, 2 fois par an pour lutter contre le mildiou du stade BBCH 19 (9 feuilles étalées et +) au stade BBCH 49 qui correspond au dernier stade de développement avant la récolte (les têtes ont atteint leur grandeur, forme et dureté typiques ; la taille typique des organes végétatifs de récolte est atteinte) et jusqu'à 7 jours avant la récolte. Respecter un intervalle minimum de 7 jours entre chaque application.

- TRAITER EN PRÉVENTIF dès que les risques sont présents.
- A utiliser de préférence en alternance avec un fongicide à mode d'action différent. L'intervalle entre les applications est en général de 7 jours en période à risque. Adapter les cadences de traitement en cas de forte pression parasitaire et selon les observations du Bulletin de Santé du végétal.
- L'utilisation de **Zampro Max** est déconseillée en cas de mildiou déclaré.

PORTE GRAINE - PPAMC, florales et potagères

Dose : 0,8 L/ha

Zampro Max peut être utilisé uniquement sur les cultures de plein champ, 3 fois par an, du stade BBCH 10 (cotylédons étalés) au stade BBCH 60 (les premières fleurs sont ouvertes), **hors période de floraison**. Respecter un intervalle minimum de 7 jours entre chaque application.

TRAITER EN PREVENTIF dès que les risques sont présents. A utiliser de préférence en alternance avec un fongicide à mode d'action différent. L'intervalle entre les applications est en général de 7 à 10 jours en période à risque.

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure «usages mineurs». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de la FNAMS (02.41.80.91.00). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

RECOMMANDATIONS GENERALES

- **TRAITER EN PREVENTIF.**
- Pour suivre l'apparition puis l'évolution du pathogène sur votre secteur, se reporter au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d''information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réaliser un suivi régulier de vos parcelles.
- **Zampro Max** présente une bonne sélectivité vis-à-vis de la faune auxiliaire (*Aphydius rhopalosiphi, Bombus terrestris, chrysoperla carnea, Orius laecigatus, Typhlodromus pyri*).
- Bien soigner la qualité de la pulvérisation sur l'ensemble de la végétation.
- En condition de forte chaleur (> 25°C), traiter tôt le matin ou en soirée.

Compatibilité

Les mélanges sont interdits avec **Zampro Max.**

Culture de remplacement / Rotation

Respecter un délai de 30 jours après le dernier traitement avant d'implanter une culture de remplacement ou de rotation.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire, mettre l'agitation en marche puis verser progressivement **Zampro Max**. Après dissolution complète, compléter la cuve avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer les bidons manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur. Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. Précautions générales d'emploi.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® Marque déposée BASF

BASF France S.A.S.
Division Agro
14, Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY CEDEX
Tél : 04.72.32.45.45

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces…

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application…) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)

- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
  H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.
  Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrinoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée miminale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45